

**RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 20/03/2012**

VALIDATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 17/01/2012

FINANCES

FINANCES BUDGET DE LA COMMUNE

1. Approbation du compte administratif 2011

	Investissement	Fonctionnement
Recettes	720 219.24 €	1 546 205.01 €
Dépenses	439 892.02 €	1 067 013.71 €
Résultat de l'exercice	280 327.22 €	479 191.30 €
Résultat reporté	155 100.49 €	100 000€
Résultat de clôture 2011	435 427.71 €	579 191.30 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE par «17 voix pour » ; «0 voix contre » et « 0 abstention »,
ADOpte le compte administratif 2011

2. Approbation du compte de gestion 2011

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE par «17 voix pour » ; «0 voix contre » et « 0 abstention »,
DECLARE que les opérations sont régulières et que tous les comptes sont exacts dans leurs résultats et n'appelle ni observations ni remarques de sa part

3. Reprise des résultats de fonctionnement de l'année 2011

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE par «17 voix pour » ; «0 voix contre » et « 0 abstention »,
DECIDE d'affecter le résultat de la section fonctionnement de la manière suivante :

SECTION	ARTICLE	MONTANT
Investissement	1068	479 191.00 €
Fonctionnement	002	100 000.30 €

4. Attribution des subventions annuelles pour 2012

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE par «18 voix pour » ; «0 voix contre » et « 0 abstention »,
DECIDE de fixer les subventions annuelles comme suit :

ASSOCIATIONS	SUBVENTION ANNUELLE
MJC	1 700 €
AEP	500 €
ACCA	540 €
ESI FOOT	1 600 €
TENNIS	1 200 €
AMICALE POMPIERS	750 €
BASKET	460 €
LA MONDEE	100 €
SOU DES ECOLES	500 €
USI RUGBY	2 050 €
APPMA	300 €
COMITE DES FETES	2 150 €
COMITE DE DEFENSE	310 €
JEUNES SAPEUR-POMPIERS	3*60 € = 180 €
COS DU PERSONNEL	4 800 €
FNACA	100 €
ARTEZIQUE	250 €
DON DU SANG	150 €
COMPAGNIE LA RAVAGEUSE	150 €

PRECISE que ces subventions ne seront versées qu'après présentation par les associations de leur rapport d'activités 2011, de leur bilan financier 2011 et de leur budget prévisionnel 2012.

5. Fixation des taux d'imposition pour 2012

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE par « 18 voix pour » ; « 0 voix contre » et « 0 abstention »,

FIXE les taux d'imposition pour l'année 2012 comme suit :

- Taxe d'habitation : 9%
- Taxe sur le foncier bâti : 20%
- Taxe sur le foncier non bâti : 50%

6. Vote du budget primitif 2012

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE par « 18 voix pour » ; « 0 voix contre » et « 0 abstention »,

ADOpte le Budget Primitif 2012 de la commune comme présenté ci-dessous

Section de fonctionnement

CHAPITRES	RECETTES	CHAPITRES	DEPENSES
002	100 000.30 €	011	547 990.00 €
013	15 000.00 €	012	605 000.00 €
70	73 500.00 €	65	184 674.49 €
73	941 140.00 €	66	63 405.34 €
74	340 919.00 €	67	2 000.00 €
75	130 000.00 €	022	81 439.47 €
77	4 100.00 €	023	120 150.00 €
TOTAL	1 604 659.30 €	TOTAL	1 604 659.30 €

Section d'investissement

CHAPITRES	RECETTES	CHAPITRES	DEPENSES
001	435 427.71 €	002	0.00 €
10	536 191.00 €	16	81 636.44 €
13	188 361.00 €	20	5 000.00 €
16	951 000.00 €	21	344 493.27 €
021	120 150.00€	23	1 800 000.00 €
TOTAL	2 231 129.71 €	TOTAL	2 231 129.71 €

7. Financement de la tondeuse JOHN DEERE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE par «16 voix pour » ; «0 voix contre » et « 2 abstentions »,

DECIDE de financer la tondeuse JOHN DEERE d'un montant de 31 215.60 € TTC par un règlement en 48 mensualités par un prêt « collectivités » à taux 0 auprès de John Deere Fiducial.

PRECISE que le règlement se décomposera de la manière suivante : 1^{ère} échéance à 1 mois de la livraison d'un montant de 650.32€, suivi de 46 échéances à 1 mois d'intervalle de 650.32 € et une dernière échéance à 650.56 € soit un total de 31 215.60 € TTC

AUTORISE à Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt et tous les documents se rapportant à cet investissement.

8. Convention sur la répartition des charges de la commune de Rives pour un élève scolarisé en CLIS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE par «18 voix pour » ; «0 voix contre » et « 0 abstention »,

ACCEPTE les termes de la convention à intervenir avec la commune de Rives pour la participation aux dépenses de fonctionnement induits par la prise en charge dans les écoles publiques rivoises d'enfants résidant sur la commune d'Izeaux.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et toutes les pièces afférentes.

FINANCES BUDGET DE L'EAU

9. Approbation du compte administratif 2011

	Investissement	Fonctionnement
Recettes	83 379.85 €	244 874.05 €
Dépenses	54 515.75 €	217 831.23 €
Résultat de l'exercice	28 864.10 €	27 042.82 €
Résultat reporté	32 329.35 €	10 000.00 €
Résultat de clôture 2011	61 193.45 €	37 042.82 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE par «18 voix pour » ; «0 voix contre » et « 0 abstention »,

ADOpte le compte administratif 2011

10. Approbation du compte de gestion 2011

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE par «18 voix pour » ; «0 voix contre » et « 0 abstention »,

DECLARE que les opérations sont régulières et que tous les comptes sont exacts dans leurs résultats.

11. Reprise des résultats de fonctionnement de l'année 2011

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE par «18 voix pour » ; «0 voix contre » et « 0 abstention »,

DECIDE d'affecter le résultat de la section fonctionnement de la manière suivante :

SECTION	ARTICLE	MONTANT
Investissement	1068	10 000.00 €
Fonctionnement	002	27 042.82 €

12. Fixation des tarifs pour 2012

Annule et remplace toutes les délibérations précédentes ayant le même objet

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE par «18 voix pour » ; «0 voix contre » et « 0 abstention »,

FIXE, à partir de la facturation 2011-2012, les tarifs ci-dessous :

	Tarifs à compter de la facturation 2012
Abonnement	45.73 €
Eau : Prix du m3	1.11 €
Assainissement : Prix du m3	0.70 €

13. Vote du budget primitif 2012

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE par «18 voix pour » ; «0 voix contre » et « 0 abstention »,

ADOpte le Budget Primitif eau 2012 de la commune comme présenté ci-dessous

Section de fonctionnement

CHAPITRES	RECETTES	CHAPITRES	DEPENSES
002	27 042.82 €	011	70 000 €
042	6 621.02 €	012	21 500 €
70	240 000 €	022	161.65 €
		023	2 000 €
		042	47 809.40 €
		65	120 500 €
		66	10 692.79 €
		67	1 000 €
TOTAL	273 663.84 €	TOTAL	273 663.84 €

Section d'investissement

CHAPITRES	RECETTES	CHAPITRES	DEPENSES
001	61 193.45 €	001	0 €
021	2 000 €	040	6 621.02 €
040	47 809.40 €	16	6 276.70 €
10	12 000 €	21	100 000 €
13	0 €	23	10 105.13 €
TOTAL	123 002.85 €	TOTAL	123 002.85 €

RESSOURCES HUMAINES

1. Recrutement de 4 saisonniers pendant la période estivale 2012

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES EN AVOIR DELIBERE par «18 voix pour » ; «0 voix contre » et « 0 abstention »,

DECIDE de créer 4 emplois saisonniers.

DECIDE que les agents recrutés seront rémunérés conformément aux indices affectés aux adjoints techniques 2^{ème} classe 1^{er} échelon

PRECISE que la durée hebdomadaire de travail sera de 35h00, et que l'arrêté sera pris pour une durée de 3 semaines.

INDIQUE que les crédits seront inscrits à l'article 6413 « personnel non titulaire » du budget primitif 2012

2. Adhésion à la convention assurance chômage

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE par « 18 voix pour » ; « 0 voix contre » et «0 abstention »,

DECIDE d'adhérer au régime d'assurance chômage pour les agents non titulaires présents et à venir y compris les contrats d'apprentissage.

PRECISE que le contrat est conclu pour une durée de 6 ans renouvelables, pour la même durée, par tacite reconduction. Le contrat reste révocable, au plus tard un an avant le terme de la période de 6 ans.

PRECISE que l'adhésion court à compter du 1^{er} jour du mois civil qui suit la date de la signature du contrat. Toutefois, l'entrée dans le régime d'assurance chômage n'est effective qu'après une période de stage de 6 mois dont le point de départ est la date d'effet de l'adhésion.

S'ENGAGE à régler le montant de la contribution globale, calculée au taux en vigueur sur le montant des rémunérations brutes versées aux agents non titulaires

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer la convention d'adhésion.

REGLEMENTATION-ELECTIONS

1. Tirage au sort des jurés d'assise 2013

Il est procédé au tirage au sort

Les électeurs tirés au sort pour faire partie de la liste préparatoire à la liste annuelle sont les suivants :

N° ordre Liste électorale	Nom Prénom	Date de naissance	Adresse
313	CHAVANNE Jérôme	03/10/1974	75, rue Parmentier
20	ANIKINE Alexandre	01/09/1984	105 rue Paul Bert
1210	RENEVIER Jean-Louis	19/03/1953	37, rue Jean Jaurès
518	ESPOSITO Joséphine	26/03/1956	15, Le grand Chemin
421	DEJAEGHERE Valérie	13/06/1975	231, rue Sully
1475	ZAJKOWSKI Dominique	21/09/1957	1, rue du repos

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE par «18 voix pour » ; «0 voix contre » et « 0 abstention »,

VALIDE le tirage au sort.